

VISIODENT
Société Anonyme au capital de 672.676,64 €

Siège social : 30 bis, rue du Bailly
93210 - LA PLAINE ST DENIS

327 500 849 RCS BOBIGNY

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

1. COMPTES ANNUELS
2. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER
3. RAPPORT FINANCIER
4. CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE
 - Principaux actionnaires
 - Opérations afférentes aux actions de la société
 - Achat par la société de ses propres actions
 - Opérations sur titres des dirigeants
 - Eléments pouvant avoir une incidence en cas d’offre publique
 - Franchissement de seuil
 - Droit de vote
 - Divers
 - Evolution du cours de bourse
 - Opération réalisées au titre de souscription d’actions et au titre de l’attribution gratuite d’actions
5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L’EXERCICE 2013
7. DOCUMENT D’INFORMATION ANNUELLE
8. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT
9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1 COMPTES ANNUELS

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 133 225	1 133 225		92 959	- 92 959
Concessions, brevets, droits similaires	4 129 003	2 511 486	1 617 517	1 371 936	245 581
Fonds commercial	1 357 696	692 780	664 916	664 916	
Autres immobilisations incorporelles	136 011	94 315	41 696	75 382	- 33 686
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 861	77 861			
Autres immobilisations corporelles	1 172 079	592 508	579 571	598 666	- 19 095
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	28 905		28 905	60 964	- 32 059
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2 542		2 542	5 393	- 2 851
Autres immobilisations financières	112 402		112 402	111 602	800
TOTAL (I)	8 149 725	5 102 175	3 047 550	2 981 821	65 729
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	245 221	35 393	209 828	154 314	55 514
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	22 545		22 545	38 372	- 15 827
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	2 076 959	67 689	2 009 270	1 979 997	29 273
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	27 543		27 543	16 810	10 733
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	30 260		30 260		30 260
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 264		38 264	29 759	8 505
. Autres	514 922	478 292	36 630	101 192	- 64 562
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	691 142		691 142	865 491	- 174 349
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	94 715		94 715	104 539	- 9 824
TOTAL (II)	3 741 572	581 374	3 160 198	3 290 474	- 130 276
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	11 891 296	5 683 549	6 207 748	6 272 294	- 64 546

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 672 677)	672 677	672 677	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 424 782	1 424 782	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	68 611	68 611	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 027	235 295	- 233 268
Report à nouveau		4 684	- 4 684
Résultat de l'exercice	-533 626	-237 952	- 295 674
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 634 471	2 168 096	- 533 625
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	15 200		15 200
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	15 200		15 200
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 104 839	916 336	188 503
. Découverts, concours bancaires	1 446	1 264	182
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 087		1 087
. Associés	8	1 265	- 1 257
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 433	761 690	- 285 257
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	439 060	356 050	83 010
. Organismes sociaux	353 262	350 321	2 941
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	369 226	278 379	90 847
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	105 209	89 214	15 995
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	148 632	35 027	113 605
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 558 873	1 314 653	244 220
TOTAL (IV)	4 558 077	4 104 198	453 879
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 207 748	6 272 294	- 64 546

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	517 843	34 810	552 653	94 305	458 348	486,03
Production vendue biens	1 271 700	862 137	2 133 837	1 961 773	172 064	8,77
Production vendue services	4 392 939	88 335	4 481 274	4 477 463	3 811	0,09
Chiffres d'affaires Nets	6 182 482	985 282	7 167 764	6 533 541	634 223	9,71
Production stockée						
Production immobilisée			727 231	892 344	- 165 113	-18,50
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			24 409	249 519	- 225 110	-90,22
Autres produits			174	171	3	1,75
Total des produits d'exploitation (I)			7 919 578	7 675 575	244 003	3,18
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			400 698	64 396	336 302	522,24
Variation de stock (marchandises)			15 828	219 258	- 203 430	-92,78
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 357 961	998 218	359 743	36,04
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-55 514	324 253	- 379 767	117,12
Autres achats et charges externes			2 197 762	2 007 808	189 954	9,46
Impôts, taxes et versements assimilés			162 242	141 426	20 816	14,72
Salaires et traitements			2 385 966	2 329 274	56 692	2,43
Charges sociales			1 078 668	1 094 694	- 16 026	-1,46
Dotations aux amortissements sur immobilisations			766 555	591 622	174 933	29,57
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			31 121	48 174	- 17 053	-35,40
Dotations aux provisions pour risques et charges			15 200		15 200	N/S
Autres charges			5 164	8 543	- 3 379	-39,55
Total des charges d'exploitation (II)			8 361 650	7 827 667	533 983	6,82
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-442 071	-152 092	- 289 979	190,66
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			3 936	11 440	- 7 504	-65,59
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			1 226	506	720	142,29
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			12	1 204	- 1 192	-99,00
Total des produits financiers (V)			5 174	13 150	- 7 976	-60,65
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			33 967	20 318	13 649	67,18
Différences négatives de change			1 360	917	443	48,31
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			35 327	21 235	14 092	66,36
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-30 153	-8 085	- 22 068	272,95
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-472 225	-160 178	- 312 047	194,81

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	569	4 227	- 3 658	-86,54
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 355	8 000	- 1 645	-20,56
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	6 923	12 227	- 5 304	-43,38
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	181 353	34 297	147 056	428,77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23 995	55 705	- 31 710	-56,92
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	205 348	90 001	115 347	128,16
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-198 424	-77 774	- 120 650	155,13
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-137 023		- 137 023	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 931 675	7 700 951	230 724	3,00
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	8 465 301	7 938 903	526 398	6,63
RESULTAT NET	-533 626	-237 952	- 295 674	124,26
Dont Crédit-bail mobilier	63 379	59 875	3 504	5,85
Dont Crédit-bail immobilier				

Tableau des flux de trésorerie

En €	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	- 533 626	- 237 952
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotation nette aux amortissements et provisions	810 497	411 091
- Variation des impôts différés		
- Autres produits et charges calculés		43 092
- Plus et moins values de cession	17 641	
Capacité d'autofinancement (A)	294 512	216 231
Variation du BFR lié à l'activité (B)	192 561	642 052
Flux de trésorerie généré par l'activité (C)=(A+B)	487 073	858 283
Acquisition d'immo corp et incorp	- 858 331	- 1 653 075
Cessions d'immobilisations corp et incorp	6 354	
Décassements liés à l'acquisition d'immo financières	- 2 300	- 23 300
Encaissements liés aux cessions d'immo financières	4 351	8 990
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)	- 849 925	- 1 667 385
Augmentation de capital		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	300 000	913 200
Remboursements d'emprunts	- 111 497	- 266 812
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)	188 503	646 388
Variation de trésorerie nette (C+D+E)	- 174 349	- 162 714
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	865 491	1 028 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	691 142	865 491

Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2013 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2012 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 207 748 €.

Le résultat net comptable est une perte de 533 625.60 €.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont établis et présentés conformément aux règles prescrites par la Plan Comptable Général, et en conformité avec les dispositions du Code du Commerce (articles L123-12 à L123-38) et les règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- les logiciels acquis par la société : ceux destinés à l'usage interne,
- les logiciels et sites internet créés ou en cours de développement et répondant aux critères requis pour leur activation.
- Les brevets.

Les frais de développement de logiciels sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. Toutefois, les coûts de développement qui satisfont aux critères suivants sont portés à l'actif :

- le produit ou procédé est clairement défini, et les frais qui lui sont imputables peuvent être identifiés et mesurés de manière fiable,
- la faisabilité technique du produit ou procédé peut être démontrée,
- le produit ou procédé est destiné à être produit et commercialisé, ou utilisé par l'entreprise,
- l'existence d'un marché pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,

- les ressources adéquates existent, ou leur disponibilité peut être démontrée, afin de mener à bien le projet pour commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service et conformément à la durée de vie probable. Les frais de développement dont les chances de commercialisation ne sont pas établies dans les années à venir sont amortis sur l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
Logiciels acquis ou créés	3
Frais de développement	3 à 5
Les brevets	3 à 15

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaires et dégressives, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Ces durées sont principalement les suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	3
- Agencements, installations	10
- Matériel de transport	3
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10

(c) Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisés sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

(d) Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix unitaire moyen pondéré.

(e) Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable : cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction des difficultés ou risques de recouvrement auxquels ces créances sont susceptibles de donner lieu.

(f) Risque de change

Depuis la mise en place de la monnaie unique européenne, le risque de change auquel s'expose la société est quasi inexistant.

(g) Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents). Au 31 décembre 2013, aucun écart de conversion n'est à constater au bilan.

(h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de concessions de licences de logiciels, de ventes de matériels et ainsi que de prestations de services liées aux contrats de maintenance.

Licences de logiciel et ventes de matériels :

Les redevances afférentes aux licences de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits dans la mesure où aucune obligation n'existe à l'égard des clients. Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de matériels est considéré comme acquis par la livraison des produits.

Prestations de services :

Les prestations de services sont reconnues à l'avancement. Les contrats de maintenance vendus aux clients courent sur une période de 12 mois et peuvent donc s'étaler sur deux exercices. La part du contrat de maintenance se rapportant à l'exercice à venir est comptabilisée en produits constatés d'avance selon un mode de répartition calculé prorata temporis. Leur évaluation en prix de revient continue d'être appliquée conformément aux exercices précédents.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Néant.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société a continué le développement de son activité de E-commerce durant l'exercice 2013. Cela s'est traduit par d'importants investissements incorporels.

La société a perçu un reliquat de Crédit d'Impôt Recherche de 2009 pour un montant de 137 K€.

La société a conclu plusieurs ruptures conventionnelles qui ont générées une charge exceptionnelle de 177 K€ d'indemnités de rupture.

ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

Actif immobilisé – Valeurs Brutes

La variation des immobilisations brutes, qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en notes (a) à (c), se présente comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice 2013	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice 2013
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce	1 357 697			1 357 697
. Autres immobilisations incorporelles	3 428 406	817 388		4 245 794
. Immobilisation en cours	50 602		31 381	19 221
	5 969 930	817 388	31 381	6 755 937
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	512 699	23 026		535 725
. Matériel de transport	59 172	20 161	10 017	69 316
. Matériel et mobilier de bureau	521 842	45 196		567 038
. Avances et acomptes	60 964	19 270	51 329	28 905
	1 232 538	107 653	61 346	1 278 845
<u>Immobilisations financières</u>				
. Participations financières	0			0
. Prêts au personnel	5 393	1 500	4 351	2 542
. Dépôts et cautionnements	111 602	800		112 402
	116 995	2 300	4 351	114 944
<u>TOTAL</u>	7 319 463	927 341	97 078	8 149 726

L'augmentation des immobilisations incorporelles de 817 K€ s'explique principalement par la production immobilisée relative aux développements des logiciels de la société Visiodent (416 K€) et relative à l'activité de E-commerce (311 K€).

Frais d'établissements, de recherche et de développement

Ce poste correspond aux frais de développement engagés en 2007 et 2008 pour la création de 2 nouveaux produits. Ces coûts sont constitués du cumul de la masse salariale relative au personnel affecté au développement de ces produits et à la sous-traitance directe sur ces développements.

Fonds de commerce :

Le fonds de commerce de VISIODENT correspond :

- à la valeur du fonds après fusion réalisée le 1er décembre 1995 avec la société DENTAL TECHNOLOGIE. Cette société était celle qui détenait le fonds de commerce historique de VISIODENT pour un montant de 203.063 €.

- à la valeur du fonds de commerce de Visio Technologies SARL (comprenant les marques GESDENT et STADENT) qui a été intégrée dans VISIODENT SA suite à la transmission universelle de patrimoine de Visio Technologies SARL dans VISIODENT SA en 2002 pour un montant de 1.154.632 €.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

- Frais engagés pour les dépôts de brevets : ces frais correspondent essentiellement à des honoraires d’avocat.
- Logiciels divers acquis et utilisés en interne
- Logiciels développés en interne : La société commercialise des logiciels qui sont développés en interne. Les coûts engagés durant l’exercice pour améliorer les logiciels et développer de nouvelle fonctionnalité sont activés et amortis sur une durée de 3 ans. Ces coûts correspondent à la masse salariale des développeurs et à de la sous-traitance
- Site internet développé en interne : La société a développé au cours de l’exercice 2012 un nouveau site internet de e-commerce. L’intégralité des coûts, constituée essentiellement par la masse salariale, a été activée et amortie sur 5 ans. Il en est de même sur l’exercice 2013.

Actif immobilisé – Amortissements

Les mouvements des amortissements des immobilisations (hors amortissements dérogatoires) calculés selon les méthodes décrites en notes (a) à (c), se présentent comme suit :

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice 2013	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice 2013
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 040 266	92 959		1 133 225
. Fonds de commerce				
. Autres immobilisations incorporelles	2 031 689	574 112		2 605 801
	3 071 955	667 071		3 739 026
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	11 585	53 157		64 742
. Matériel de transport	8 858	16 389	2 022	23 225
. Matériel et mobilier de bureau	474 604	29 937		504 541
	572 908	99 483	2 022	670 369
<u>TOTAL</u>	3 644 863	766 554	2 022	4 409 395

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
. Prêts au personnel	2 542	2 542	
. Dépôts et cautionnements	112 402		112 402
	114 944	2 542	112 402
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
. Créances clients et comptes rattachés	2 076 959	1 996 490	80 470
. Créances fiscales et sociales	96 067	96 067	
. Groupe et associés			
. Débiteurs divers	514 922	514 922	
. Charges constatées d'avance	94 715	94 715	
	2 782 663	2 702 194	80 470
TOTAL	2 897 607	2 704 736	192 872

Dettes	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, dont :			
. à moins d'un an à l'origine	1 446	1 446	
. à plus d'un an à l'origine	1 105 926	247 148	858 778
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 433	476 433	
Dettes fiscales et sociales	1 266 757	1 266 757	
Autres dettes	148 632	148 632	
Groupe et associés	8	8	
Produits constatés d'avance	1 558 873	1 558 873	
TOTAL	4 558 077	3 699 299	858 778

COMPTES DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés exclusivement du chiffre d'affaires des contrats de maintenance dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 1 558 873 euros au 31 décembre 2013.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 94 715 euros au 31 décembre 2013.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture de l'exercice 2013, le capital social est composé de 4 204 229 actions d'une valeur nominale de 0.16 €.

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4 204 229	0.16	672 676
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 204 229	0.16	672 676

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place au cours de l'exercice 2012. Les principales modalités sont les suivantes :

Nombre d'actions : 300 000

Montant de l'augmentation de capital : 48 000 € prélevé sur le compte de « prime d'émission »

Condition de performance : la société devra réaliser un chiffre d'affaires sur l'exercice précédent l'attribution définitive équivalent à celui réalisé au 31 décembre 2011.

Période d'attribution des actions : Emises à compter du 29 juin 2014

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Mouvements des titres	En début de période	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	En fin de période
Capital social	672 677				672 677
Prime d'émission	1 424 782				1 424 782
Réserve légale	68 611				68 611
Autres réserves	235 295			233 268	2 027
Report à nouveau	4 684			4 684	0
Résultat de l'exercice	-237 952	237 952	-533 626		-533 626
Titres en fin d'exercice	2 168 096	237 952	-533 626	237 952	1 634 471

ETAT DES PROVISIONS

Les mouvements des provisions se présentent comme suit :

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice 2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice 2013
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
. Provision pour litiges		15 200		15 200
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Provision pour dépréciation du fonds de commerce	692 780			692 780
. Provision pour titres de participation				
. Provision pour créances rattachées				
. Provision pour stock	35 393			35 393
. Provision pour clients	38 947	31 121	2 379	67 689
. Provision pour débiteurs divers	478 292			478 292
total	1 245 412	46 321	2 379	1 289 354

Provision pour dépréciation du fonds de commerce

Au 31 décembre 2004, compte tenu de l'évolution du portefeuille clients relatif aux marques GESDENT et STADENT, il avait été décidé de déprécier le fonds de commerce lié à ces marques pour un montant total de 692 780 euros soit 60% de la valeur d'achat.

Cette dépréciation a été calculée sur la base des clients hors maintenance ou «en sommeil» (clients qui ont vendu leur cabinet, n'exercent plus ou sont passés à la concurrence).

En raison du nombre de clients sous contrat au 31 décembre 2013, aucune provision supplémentaire n'a été constatée.

ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES AVOIRS A ETABLIR

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 446
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	56 623
Dettes fiscales & sociales	673 475
Clients avoir à établir	34 184
Autres dettes	0
TOTAL	765 728

ETAT DES PRODUITS ET DES AVOIRS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Clients	13 809
Fiscales et sociales	15 123
Banque - intérêts à recevoir	
TOTAL	28 932

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2013	Taux	Montant HT 2012	Taux
Ventes de marchandises	178 895	2.49 %	45 582	0.70 %
Ventes de produits finis	2 168 772	30.25 %	1 971 246	30.17 %
Vente E-commerce	373 758	5.21 %	50 213	0.77 %
Prestations de services	4 437 572	61.92 %	4 435 037	67.88 %
Produits des activités annexes	43 702	0.61 %	42 425	0.65 %
Rabais, remises & ristournes accordés	-34 935	-0.48 %	- 10 963	-0.17 %
TOTAL	7 167 764	100 %	6 533 541	100 %

La ventilation géographique du chiffre d'affaires peut être analysée comme suit :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2013	Taux	Montant HT 2012	Taux
France	6 182 482	86.25 %	5 263 339	80.56 %
Export	985 282	13.75 %	1 270 202	19.44 %
TOTAL	7 167 764	100.00%	6 533 541	100.00%

Détermination du résultat exceptionnel = -198 424 E

Nature	Montant HT
Cession immobilisations corporelles	6 355
Divers	569
Total des produits exceptionnels	6 923
Sortie des immobilisations corporelles	23 995
Indemnités ruptures conventionnelles	176 521
Divers	4 832
Total des charges exceptionnelles	205 348
TOTAL	-198 424

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2013, les dirigeants ont perçus les rémunérations suivantes :

	Salaires bruts
Monsieur Michel OHNONA, Président Directeur Général	250 246 €
Monsieur Jacques SEBAG, Directeur Général	218 663 €

Les dirigeants ont quittés la société au cours de l'exercice 2013 suite à un départ en retraite. Les indemnités de départ ont été provisionnées pour un montant total charges comprises de 177 500 €.

Situation fiscale latente

Nature des éléments	Bases			Impôts		
	A l'ouverture de l'exercice 2013	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice 2013	A l'ouverture de l'exercice 2012 Créances (dettes)	Variations nettes en résultat de l'exercice Produits (charges)	A la clôture de l'exercice 2012 Créances (dettes)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :						
. Organic	10 502	1 542	12 044	3 501	514	4 015
. Déficit reportables	460 760	662 356	1 123 116	153 587	220 785	374 372
TOTAUX	471 262	663 898	1 135 160	157 088	221 299	378 387

Un taux d'impôt de 33,33 % a été retenu pour le calcul de la situation fiscale latente.

Honoraires commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés sur l'exercice au titre du contrôle légal se sont élevés à 20 K€.

Indemnités de départ à la retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables du calcul sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Taux d'actualisation : 3 %,
- Taux de progression salariale : 2 %,
- Table INSEE de 2005,

Au 31 décembre 2013, le montant des indemnités de départ en retraite a été évalué selon un calcul actuariel pour la société VISIODENT SA et s'élève 116 719 euros.

Droit au congé individuel

Le nombre d'heures de formation cumulé au titre du DIF s'élève à 3 082 heures. Il en est de même pour le nombre d'heures n'ayant pas lieu à demande.

Effectifs moyens

L'effectif moyen de l'entreprise se décompose de la façon suivante :

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	18
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	22
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	0
TOTAL	40

Engagements financiers

Engagements donnés :

Gages pour les Véhicules : 58 200 €

Cautions : 2 744 €

Engagements reçus :

Néant.

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			35 423	35 423
Montants de l'exercice			63 136	63 136
<i>Sous-total</i>			98 559	98 559

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			59 493	59 493
Entre 1 et 5 ans			48 492	48 492
A plus de 5 ans				
<i>Sous-total</i>			107 985	107 985

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			95	95
Entre 1 et 5 ans			1 443	1 443
A plus de 5 ans				
<i>Sous-total</i>			1 538	1 538

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<i>TOTAL</i>			208 082	208 082

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			199 263	199 263
Cumuls des dotations antérieures			22 733	22 733
Dotations de l'exercice			39 853	39 853
<i>Valeur nette comptable</i>			136 677	136 677

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	672 677	672 677	672 677	672 677	672 677
b) Nombre d'actions émises	4 204 229	4 204 229	4 204 229	4 204 229	4 204 229
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 167 764	6 533 541	6 898 318	5 774 304	5 978 936
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	139 848	173 139	1 077 247	-1 095 029	612 928
c) Impôt sur les bénéfices	-137 023				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	276 871	173 139	1 077 247	-1 095 029	612 928
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-533 626	-237 952	154 681	-364 711	-516 659
f) Montants des bénéfices distribués					210 211
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.07	0.04	0.26	-0.26	0.15
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0.13	-0.06	0.04	-0.09	-0.12
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	40	44	43	42	40
b) Montant de la masse salariale	2 385 966	2 329 274	2 125 947	1 843 897	1 877 857
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 078 668	1 094 694	958 572	793 241	930 891

2 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

2.1 Responsables

Monsieur Morgan OHNONA, en tant que Président directeur général et Monsieur Jacques SEBAG en tant administrateur de la société VISIODENT, sont responsables de l'information financière et du rapport annuel financier.

Leurs coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Morgan OHNONA
Visiodent
30 bis, rue du Bailly
93210 La Plaine Saint Denis

Monsieur Jacques SEBAG
Visiodent
30 bis, rue du Bailly
93210 La Plaine Saint Denis

2.2 Attestation des responsables du rapport financier

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Morgan OHNONA
Président directeur général

Jacques SEBAG
administrateur

3 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. MARCHE DES AFFAIRES

1.1 Situation de la société :

La Société a connu en 2013 une augmentation de son chiffre d'affaires de 9,70%.

Cette augmentation est liée à trois éléments facteurs :

- Le premier est le développement du chiffre d'affaires de « Dentaleco.com », site de e-commerce de fournitures dentaires qui représente 375K€ et qui contribue pour 5% au chiffre d'affaires global de Visiodent.
- Le deuxième élément a été l'apport au CA des ventes de panoramiques dentaires de la marque Samsung .
- Enfin le troisième élément explicatif est la bonne tenue des ventes de logiciels et services ainsi que la maintenance en prévision de la nouvelle réglementation avec le changement de la nomenclature des actes dentaires ou CCAM (Classification Commune Des Actes Médicaux) qui devrait prendre effet en juin 2014.

1.2 Progrès réalisés :

Les progrès réalisés en 2013 ont été dans la finalisation du site de e-commerce Dentaleco.com et les débuts de son activité.

Il y a eu également la réalisation des modifications nécessaires en vue de l'adaptation des logiciels aux changements réglementaires.

Les services associés au logiciel du type agenda en ligne jumelé à un télé secrétariat, la réalisation de sites Internet pour les cabinets dentaires et les SMS commencent à progresser.

Ces progrès dans les services associés ainsi que dans les logiciels sont encourageants pour 2014.

1.3 Difficultés rencontrées :

Les difficultés rencontrées tiennent au fait que le modèle de vente directe avec des équipes dédiées (commerciaux et techniciens), surtout pour les systèmes informatiques et la radiologie, s'est révélé très coûteux et pas assez rentable.

En septembre 2013, la société a donc décidé de s'orienter vers un mode de vente indirecte, en faisant appel à des distributeurs ; cette solution nécessite moins de ressources humaines et donc moins coûteux en charges de structure.

Il y a eu, en conséquence, un certain nombre de ruptures conventionnelles avec des salariés, sur le dernier trimestre 2013.

2. RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2013 ressort à 7.167.764 Euros contre 6.533.541 € en 2012, soit une augmentation de 9,71 %.

La structure du chiffre d'affaires est ainsi constituée :

- Vente de services :	4.481.274 €
Dont logiciel Visiodent :	546.149 €
Dont maintenance Visiodent :	3.628.771 €
Dont services Visiodent et divers :	306.354€
- Vente de marchandises et de produits finis :	2.686.490 €
Dont vente de matériel informatique :	178 895 €
Dont vente de service d'imagerie :	2 133 837 €
Dont vente E commerce :	373.758 €

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- 62,52 % pour les progiciels, services et maintenances (68,53 % en 2012)
- 29.77 % pour les ventes d'imagerie (contre 29,45 %)
- 2.50% pour le matériel informatique (contre 1,24 % en 2012)
- 5,11 % pour le E-commerce (contre 0,78 % en 2012)

Le chiffre d'affaires à l'exportation s'établit à 985.282 € contre 1.270 202 € en 2012, soit une baisse de 22,44 %.

On constate une diminution de la production stockée. Les produits d'exploitation, après transfert de charges s'établissent à 7.919.578 € contre 7.675.575 euros en 2012, soit une légère progression de 3,18 %.

Le taux de marge brute est passé de 75,44 % en 2012 à 76.03 % en 2013.

Parallèlement, sur l'ensemble de l'exercice les charges d'exploitation ont augmenté de 6,82 %, passant de 7.827.667 euros en 2012 à 8.361.650 euros pour l'exercice 2013.

Les postes qui ont le plus fortement augmenté sont :

- ✓ Les achats de marchandises y compris les droits de douane : de 64.396 € en 2012 on atteint 400.698 € en 2013

- ✓ Les achats de marchandises et autres approvisionnements qui atteignent 1.357.961 €, soit une augmentation de 36 %,
- ✓ Les autres achats et les charges externes ; + 9,46 %
- ✓ Les dotations aux amortissements sur immobilisation : +29,57 %

Parallèlement le poste « variation des stocks de marchandises » a diminué de 92,7 %.

Il en ressort un résultat d'exploitation négatif de 442.071 euros en 2013 contre - 152.092 euros sur l'exercice précédent.

Compte tenu de la perte financière de 30.153 €, la perte courante avant impôts s'établit à 472.225 euros en 2013 contre 160.178 € pour 2012.

Après prise en compte :

- ✓ d'une perte exceptionnelle de 198.424 euros dont 181.353 euros correspondant à des charges exceptionnelles sur opérations de gestions et 23 995 euros de charges exceptionnelles sur opérations en capital
- ✓ d'un crédit d'impôt sur les bénéfices de 137.023 € lié au crédit d'impôt recherche de 2009,

la perte de l'exercice ressort à 533.625,60 euros contre une perte de 237.951,69 € au 31 décembre 2012.

3. ACTIVITE DE VISIODENT EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT au COURS DE L'EXERCICE 2013

L'activité de la société en matière de recherche et développement a été assez importante au cours de l'exercice 2012, qui s'est poursuivie tout au long de 2013 avec le développement du site de e-commerce DENTALECO.com associé à un logiciel de traçabilité et de gestion des stocks de fournitures. Un brevet européen a été déposé.

Cette recherche est aujourd'hui aboutie et est en exploitation.

Les logiciels ont fait également l'objet de mises à jour importantes dans le cadre des nouvelles obligations réglementaires (CCAM) : il s'agit des logiciels « lignes 100 » ainsi que les logiciels « la ligne 500 » et de « Gesdent ».pour MAC OS.

De plus, le logiciel ligne 1000 pour les « centre de soins dentaires tiers payants » a fait l'objet d'une refonte totale à partir du logiciel de la « ligne 500 libérale » qui a été adaptée pour ces centres.

La société développe également une version full web avec l'objectif de commercialiser le logiciel en tant que service (software as a service SaaS). Ce service est une évolution de l'exploitation commerciale des logiciels. Dans cette évolution modulaire un module d'agenda web est déjà en commercialisation.

4. SITUATION FINANCIERE ET D'ENDETTEMENT

Les emprunts et dettes financières ont augmenté sur l'exercice. Ils représentent 1.104.840 € à la clôture de l'exercice 2013 contre 916.336 € en 2012. Ils se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,80 % : 36.213 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 234.576 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 285.000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 0 % : 255 000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 2,50 % : 294.051 €

L'endettement global augmente de 20,6 %, au cours de l'exercice 2013, dû à un nouveau prêt pour le développement du site DENTALECO.com.

Les ratios clés d'endettement : endettement sur capitaux propres, endettement sur chiffre d'affaires :

- sur capitaux propres : $1.104.840 / 1.634.471 = 67,6 \%$
- sur chiffre d'affaires : $1.104.840 / 7.167.765 = 15,5 \%$

5. GESTION DES RISQUES

5.1 Risques clients

La société a une clientèle qui se répartit entre les chirurgiens-dentistes (ventes directes) et le réseau de distributeurs (ventes indirectes).

En direct, la société gère les contrats de maintenance des progiciels Visiodent .

Le réseau de distributeurs prend en charge les ventes de progiciels et les systèmes d'imagerie.

En tenant compte de ces paramètres, le chiffre d'affaires pour la France se répartit comme suit :

- 79,74% : ventes directes
- 20,26 % : ventes indirectes (par distributeurs)
- Le paiement par les chirurgiens-dentistes se fait comptant ou par prélèvement automatique et ce pour 54% de nos clients. La société ne travaille qu'avec des distributeurs couverts par des assurances-crédits (SFAC), pour ceux qui ne sont pas couverts par ces assurances, le paiement se fait comptant. On note toutefois une provision pour clients douteux de 80.470 € (maintenance, services et logiciels).

Ainsi, le risque présenté par les clients de la société est quasiment inexistant.

5.2 Risques fournisseurs

Visiodent est son propre fournisseur en matière de progiciels (puisque élaborés en interne) ; le risque dans ce domaine n'existe pas.

Du fait de son statut de fabricant de radiologie numérique, la société fait appel à de nouveaux fournisseurs. Le risque, quant au système RSV est lié aux différents interlocuteurs qui interviennent dans la chaîne de fabrication.

Toutefois, les quantités stockées laissent une latitude d'approvisionnement de près de quatre mois.

Ce délai est suffisant, en cas de défaillance d'un des intervenants, pour permettre à la société de trouver de nouveaux interlocuteurs.

Nous avons deux fournisseurs pour les caméras intra orales et un fournisseur pour les panoramiques numériques.

Enfin, la société ne subit aucune dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs de matériel informatique puisqu'elle réalise ses achats dans un secteur extrêmement concurrentiel avec des fournitures à faible valeur ajoutée. Ils peuvent être remplacés sans difficulté.

Le délai moyen de règlement des fournisseurs est entre 30 jours et 45 jours.

5.3 Risques de marché

- Risques de taux

L'endettement long terme de la société est à taux fixe. La société Visiodent n'a pas d'endettement à taux variable.

- Risques de change

L'essentiel des achats et des ventes s'effectuant en euros, le risque de change est quasi inexistant pour la société. Le taux du dollar est favorable pour nos achats à l'étranger. De plus pour tous nos achats en dollar, nous achetons nos devises à terme pour pouvoir fixer nos prix de vente de façon définitive.

5.4 Risques juridiques

La société a désormais une activité de fabrication en matière de radiologie et est exposée de ce fait aux risques juridiques inhérents à cette activité. L'assurance des risques les plus importants permet de limiter les effets en terme de coût éventuel.

Enfin, nos produits sont homologués et conformes à la législation en matière de santé publique et nos droits sont correctement protégés sur le marché mondial.

5.5 Risques pays

Néant

5.6 Assurances

La société dispose de contrats d'assurance couvrant les risques suivants :

- ✓ Responsabilité civile
- ✓ Flotte automobile
- ✓ Multirisque professionnelle

6. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir de la société sont bonnes avec une modification réglementaire majeure rendant caduques toutes les versions de logiciels existants. Cela entraînera l'obligation de mises à jour et donc la fidélisation aux contrats de maintenance qui permettent ces mises à jour.

Cela aura pour conséquences un besoin accru de formations, qui sont déjà fournies par la société.

Ces évolutions réglementaires entraîneront par ailleurs un besoin de nouveaux systèmes informatiques avec renouvellement de systèmes d'imagerie.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2014

Depuis le 1^{er} janvier 2014, il y a eu le départ en retraite des dirigeants fondateurs et nomination d'un nouveau Président Directeur Général, Monsieur Morgan Ohnona.

La transition est assurée par un Comité stratégique composé de M. Morgan Ohnona, M. Michel Ohnona et M. Jacques Sebag mis en place fin janvier 2014.

Ce comité stratégique doit se réunir au moins deux fois par an et a essentiellement pour missions :

- D'examiner les objectifs stratégiques de la société, en vue de s'ouvrir à l'évolution de l'environnement des technologies, des pratiques des chirurgiens-dentistes, des initiatives des concurrents, des modifications du marché et des réglementations
- Apprécier le bien fondé et les conséquences des décisions stratégiques les plus importantes proposées par le Président
- Veiller à l'application de la stratégie
- Réaliser des études et proposer des orientations quand il le juge nécessaire

Messieurs Ohnona et Sebag ont également un rôle de consultants auprès de la Société.

La société a lancé des formations en ligne (e-learning) pour la nouvelle classification (CCAM) applicable en juin 2014 ; ces formations ont connu un grand succès compte tenu de la complexité de la codification des actes dentaires (300 actes sont codifiés contre 30 auparavant).

8. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce*, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

a) informations sociales

L'effectif au 31 décembre 2013 est de 36 personnes dont 18 cadres et 18 employés.

Embauche/licenciement : Au cours de l'exercice nous avons procédé à cinq embauches en CDI, à savoir : trois commerciaux, deux Ingénieurs Développement. En outre, il y a eu treize départs :

- ✓ deux étant liés à la fin d'une période d'essais
- ✓ deux départs à la retraite
- ✓ neuf ruptures conventionnelles chez les Techniciens, les administratifs et commerciaux.

Organisation du travail : Compte tenu de la loi sur les 35 heures, la durée du temps de travail a été aménagée depuis octobre 2001, puis réaménagée à la suite d'un avenant en 2006 de la façon suivante :

Le personnel cadre et le personnel non cadre effectuent 37 heures par semaine et ont 12 jours de récupération sur l'année.

Nous avons toujours deux cas d'absentéisme (congés maladie depuis plus d'un an).

Relations sociales : compte-tenu du nombre de salariés de la société, les procédures d'information et de consultation du personnel résultent de notes de services et d'un dialogue direct entre les directeurs des différents services ou les dirigeants et les salariés. Il n'y a pas d'accord collectif.

Santé et sécurité :

Accident du travail : aucun.

Norme incendie : à jour des normes applicables.

Formation :

Les grands axes de formation pour 2014 :

Pour les salariés il s'agira de formations internes sur les nouveaux logiciels et les nouveaux modes de facturation principalement.
Formations également sur les nouveaux outils ainsi que les nouveaux logiciels externes principalement pour la programmation.

Les dépenses de formation ont représenté : 1,48 % de la masse salariale en 2013.

Plan égalité professionnelle

Egalité entre hommes et femmes :

La société emploie huit femmes ce qui représente 22 % de l'effectif dont quatre sont cadres et quatre non cadres.

Détail services par services :

- ✓ commercial dont la Hotline : 18 hommes et 3 femmes
- ✓ administratif : 1 homme et 4 femmes
- ✓ technique : 4 hommes
- ✓ recherche et développement : 5 hommes et 1 femme

Il convient de noter que pour les services techniques, et de hotline, il y a peu de candidatures féminines.

A poste équivalent et diplôme équivalent, les salaires sont identiques.

Emploi des handicapés : Néant mais nous avons des contrats de fournitures auprès de CAT (Centre d'Aide au Travail) qui embauchent des personnes handicapées.

b) Informations environnementales :

L'activité de notre société étant essentiellement le développement et l'édition de progiciels ainsi que la fabrication de matériel non polluant, elle n'est pas sujette à des risques environnementaux.

Nos capteurs de radiologie numérique en remplaçant les films argentiques contribuent à la protection de l'environnement par la suppression des produits chimiques de développement.

En outre les patients reçoivent des doses de rayonnement amoindries grâce à la technologie numérique.

c) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

Non significatif

9. DELAIS DE PAIEMENT

Nous sommes amenés à vous donner, conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, des informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

En ce qui concerne les dettes à l'égard des fournisseurs :

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2013 : 419.810 €.
 - Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours : 419.810 €
 - De 30 à 45 jours : néant

En ce qui concerne les délais de paiement de nos clients, le règlement est généralement entre 30 et 45 jours.

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2012 : 605 220 € dont 243 904 € fournisseurs d'immobilisation selon devis 1/03/2012.
 - Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours : 372 205 €
 - De 30 à 45 jours : 129 389 €
 - A plus de 45 jours : 103.626 € correspondant au solde du règlement des travaux selon accord au moment du devis

4 CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE

1. Principaux actionnaires détenant des titres nominatifs

- Répartition des titres

Au 31 décembre 2013, le capital est de 672.676,64 euros divisé en 4.204.229 actions réparties de la manière suivante :

- ✓ Actions au nominatif : 1.326.903 actions détenues par 26 actionnaires
- ✓ Actions au porteur : 2.877.326 actions

Le nombre de droit de vote au 31 décembre 2013 est de 5.529.132.

- Evolution du capital

Sur les trois derniers exercices, aucune opération n'a été effectuée et le capital de la société n'a pas évolué.

- seuils

Conformément aux dispositions de *l'article L.233.13 du code de commerce*, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant à ce jour :

- a) plus de 95 % (19/20^{ème}), 90% (18/20^{ème}), des 2/3, de la moitié, du tiers du capital ou des droits de vote : *Néant*
- b) plus de 30 % des droits de vote :
FINANCIERE YORK
 Siège social : 4, Avenue Pasteur – 78170 LA CELLE ST CLOUD
FINANCIERE LOUISA
 Siège social : 82, Avenue Niel – PARIS / 17^{ème}
- c) plus du quart du capital :
FINANCIERE YORK
 Siège social : 4, Avenue Pasteur – 78170 LA CELLE ST CLOUD
FINANCIERE LOUISA
 Siège social : 82, Avenue Niel – PARIS / 17^{ème}
- d) plus du cinquième, des trois vingtièmes, du dixième et du vingtième du capital ou des droits de vote : *néant*
- Tableau récapitulatif des principaux actionnaires

ACTIONS	Actions au 31.12.2013		Droits de vote au 31.12.2013	
	Nombre	%	Nombre	%
FINANCIERE YORK*	1.291.748	30.72	1.854.908	33.54
FINANCIERE LOUISA*	1.008.122	23.97	1.732.580	31.11
Sous-total	2.299.870	54,70	3.587.488	64.65
Auto-contrôle	0	0	0	0
Public	1.904.359	45.30 %	1.941.644	35.35%
TOTAL	4.204.229	100%	5.529.132	100%

* y compris les titres détenus par le dirigeant de cette société

2. opérations afférentes aux actions de la société

- a) Achat par la société de ses propres actions

Il n'existe à ce jour, aucune action auto-détenue.

- b) Opérations sur titres des dirigeants et des personnes qui lui sont liées

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons qu'au titre de l'année civile 2013, les dirigeants de la société, les membres du conseil d'administration n'ont réalisé aucune opération sur les titres de la société.

3. Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique

1 – franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2,5 % du capital et / ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 %, doit informer la société du nombre total de titres qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les Actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et / ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5 % au moins du capital et / ou des droits de vote de la société, dans les conditions du Code de commerce.

2 – droit de vote

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'Actionnaires. Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même Actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'un droit de vote double peuvent renoncer définitivement en tout ou partie, ou en vue de la prochaine assemblée générale, à leur droit de vote double, par une notification par courrier recommandé avec accusé de réception à la société, parvenue quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, la durée de détention des actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, se calcule à compter de l'inscription des nouvelles actions attribuées.

En cas de transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de ces actions par ces derniers se calcule à compter du jour où elles sont entrées dans le patrimoine de celui qui les leur a transférées.

En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-proprétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les Assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-proprétaire ne change pas.

Toutefois, en cas de transfert de la nue-proprété ou de la nue-proprété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu-proprétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue-proprété et / ou l'usufruit.

L'absorption de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Dans le cas où un Actionnaire détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier des actions dépourvues du droit de vote double.

Ainsi, à titre d'exemple, un Actionnaire détenant 100 actions à droit de vote double et 50 actions à droit de vote simple qui cède 50 actions, vote à la plus prochaine Assemblée Générale avec 100 actions à droit de vote double.

3 – participation indirecte : Les sociétés Financière Louisa et Financière York sont détenues majoritairement par, respectivement, Monsieur OHNONA et Monsieur SEBAG.

4 – titre comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

5 – pacte d'actionnaires : néant

6 – règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts : les statuts reprennent purement et simplement les dispositions légales et il n'existe pas de règlement intérieur.

7 – les accords conclus par la société qui peuvent prendre fin en cas de changement de contrôle de la société : pas de divulgation pour l'intérêt de la société.

4. évolution du cours de bourse

L'évolution du cours de bourse de l'action de notre société au cours de l'année 2013 a été la suivante :

mois	2012			2013		
	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €	Transactions Mensuelles en titres	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €	Transactions Mensuelles en titres
Janvier	1,65	1,31	94.174	1,17	0,99	85.997
Février	1,78	1,45	178.299	1,15	0,99	90.649
Mars	1,95	1,38	266.378	1,04	0,96	43.871
Avril	1,67	1,30	62.112	1,03	0,90	34.087
Mai	1,58	1,17	46.541	1	0,90	24.013
Juin	1,37	1,18	22.680	0,97	0,81	27.076
Juillet	1,33	1,10	39.501	1,09	0,83	35.220
Août	1,29	1,05	40.597	1,07	0,87	63.823
Septembre	1,29	1,07	50.910	1,42	0,96	511.126
Octobre	1,18	0,96	55.466	1,23	1,1	153.095
Novembre	1,16	0,95	66.402	1,24	1,13	152.671
Décembre	1,05	0,95	49.055	1,21	1,02	122.402

Source : Euronext – code Euronext : FR0000065765

Le cours de l'action VISIODENT au 31 décembre 2013 (dernier jour) est de 1,07 €

5. Opérations réalisées au titre de souscription d'actions et au titre de l'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale à caractère mixte du 11 juin 2012, nous vous informons que le conseil d'administration dans sa séance du 29 juin 2012, a décidé d'attribuer gratuitement 300.000 actions de la société d'une valeur nominale de 0,16, euros et un cours de bourse à la date de la réunion du conseil de 1,25 €.

Les actions attribuées gratuitement aux bénéficiaires seront soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes détenues par la société ou qu'elle détiendra à la date d'attribution définitive.

Conditions d'attribution des actions :

- Période d'acquisition des droits à attribution

Les actions Visiodent seront effectivement attribuées qu'au terme d'une période de deux ans à compter de la décision du conseil d'administration de les attribuer, soit le 29 juin 2014, sous réserve que les conditions et critères d'attribution fixés par le conseil soit respectés à ladite date d'attribution.

1 – condition de Présence

Les bénéficiaires ne deviendront effectivement propriétaires des actions qu'à la condition que le contrat de travail liant le bénéficiaire à la société soit en vigueur à la date d'expiration de cette période d'acquisition.

2- condition de performance

Les bénéficiaires ne deviendront effectivement propriétaires des actions qu'à la condition que la société réalise un chiffre d'affaires sur l'exercice précédent l'attribution définitive équivalent à celui réalisé au 31 décembre 2011.

- Période de conservation

Une fois attribuées, les actions ne seront cessibles qu'après une période de deux années courant à compter de la date d'attribution effective, soit après le 29 juin 2016.

Les actions éventuellement émises seront de même nature que les actions ordinaires composant le capital de la société VISIODENT.

Les actions attribuées définitivement devront revêtir la forme nominative pendant la période de conservation. Elles ne pourront en aucun cas être converties au porteur. Les actions seront obligatoirement inscrites en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et comportant la mention de leur indisponibilité. Le teneur de compte de la société VISIODENT est le CM CIC.

Les actions nouvelles qui seraient émises le cas échéant, étant rappelé que le conseil d'administration pourra décider de livrer des actions existantes, feront l'objet d'une demande groupée d'admission aux négociations sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris.

Même si leurs actions sont momentanément indisponibles, chaque attributaire a la qualité d'actionnaire dès l'attribution définitive des actions.

Le calendrier des opérations est le suivant :

- 29 juin 2014 : émission et attribution définitive des actions
- 29 juin 2016 : levée de l'incessibilité des actions émises.

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

FIDREX

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
14 rue de la Pépinière
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIETE VISIODENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIODENT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note (a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles ;
- Le paragraphe « Etat des provisions » de l'annexe expose les modalités de dépréciation du fonds de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 7 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes
FIDREX

Didier NATTAF
Associé

6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES VERSE AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Au cours de l'exercice 2013, la société VISIODENT a versé :

AUDIT	FIDREX Montant HT
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	20.000 €
- Missions accessoires	Néant
AUTRES PRESTATIONS	
- Juridique, fiscal et social	--
- Autres	--
TOTAL	20.000 €

7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Ce document d'information annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois en France.

Les informations, les communiqués et documents publiés sur le site de VISIODENT sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.visiodent.com, rubrique « profil société – informations financières ».

La diffusion de l'information réglementée est assurée par un diffuseur professionnel « Thomson Reuters One » (autrefois HUGIN), inscrit sur la liste publiée par l'AMF.

Les déclarations des opérations sur titres sont publiées sur le site de la société et sur celui de l'AMF accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-France.org.

Les informations publiées sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bobigny peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/>

DATE DE PUBLICATION	DOCUMENT	SUPPORT
INFORMATIONS LEGALES REGLEMENTEES		
30 avril 2013	Mise à disposition du rapport financier annuel	AMF-site visiodent
17 mai 2013	Avis de réunion valant avis de convocation	BALO n° 59 + site visiodent
24 mai 2013	Mise à disposition de l'information trimestrielle (1 ^{er} trimestre 2013)	AMF et site Visiodent
3 mai 2013	Déclaration des droits de vote au 30 avril 2013	Site Visiodent
24 mai 2013	Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise	AMF – site Visiodent
24 mai 2013	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	AMF – site Visiodent
Mai 2013	Information mise à disposition documents en vue de l'assemblée	Site Visiodent
6 juin 2013	Déclaration des droits de vote au 31 mai 2013	Site visiodent
11 juin 2013	Convocation à l'assemblée générale dans journal d'annonces légales	Le quotidien juridique
28 juin 2013	Dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce	TC Bobigny
2 juillet 2013	Publication des droits de vote lors de l'assemblée générale	Le quotidien juridique
10 juillet 2013	Publication du rapport du commissaire aux comptes	BALO n°82
12 juillet 2013	Compte rendu de l'assemblée générale 2013	AMF - Site Visiodent
12 septembre 2013	Déclaration des droits de vote au 30 juin, 31 juillet et 31 août	Site Visiodent
9 septembre 2013	Rapport financier semestriel au 30 juin 2013	AMF – site Visiodent
3 octobre 2013	Déclaration des droits de vote au 30 septembre 2013	Site Visiodent
15 novembre 2013	Chiffre d'affaires au 3 ^{ème} trimestre 2013 et chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2013	AMF VISIODENT
6 novembre 2013	Déclaration des droits de vote au 31 octobre 2013	Site Visiodent
4 décembre 2013	Déclaration des droits de vote au 30 novembre 2013	Site Visiodent
7 janvier 2014	Déclaration des droits de vote au 31 décembre 2013	Site Visiodent
22 janvier 2014	Changement de Président	Site Visiodent
14 février 2014	Chiffre d'affaires annuel 2013	AMF-site Visiodent -
20 mars 2014	Déclaration des droits de vote au 31 janvier et 28 février 2014	Site Visiodent
COMMUNIQUES DE PRESSE - DIFFUSION		
4 mars 2013	Chiffres d'affaires annuels	Boursorama
30 Avril 2013	Mise à disposition du rapport financier annuel	Boursorama- Euronext
24 mai 2013	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2013	Boursorama
29 mai 2013	Convocation des actionnaires	Libération Euronext
9 septembre 2013	Chiffre affaire 2 ^{ème} Trimestre et rapport financier semestriel	Boursorama
22 janvier 2014	Changement de Président	Boursorama zone bourse
		Boursorama- Euronext
14 février 2014	Chiffre d'affaires 2013	Boursorama- Euronext
DECLARATIONS DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS		
	NEANT	

8. PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

La perte de l'exercice ressort à 533.625,60 €.

Nous vous proposerons d'affecter cette perte de l'exercice au compte « report à nouveau ».

9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

- a) Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, aliéna 1 du Code de Commerce*, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société, françaises ou étrangères :
- Monsieur Meyer OHNONA :
 - Rémunération par la société :
 - Fixe annuel : 178.992 € bruts pour 2013
 - Proportionnelle : 1 % du chiffre d'affaires : abandon définitif, étant précisé que le pourcentage du chiffre d'affaires 2012, soit 65 827€, a été versé le 30 juin 2013
 - Royalties : 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV : pour 2013, abandon exceptionnel ; il est précisé qu'une partie du pourcentage sur le chiffre d'affaires 2012 des produits RSV, soit 5.426,58 €, a été versée le 30 juin 2013 et que le solde soit 39.027,42 € sera versé en 2014
 - Prime de départ à la retraite : Compte tenu de l'augmentation du chiffre d'affaires 2013, des 30 ans de services et de l'abandon de la rémunération proportionnelle au chiffre d'affaires 2013, le conseil a décidé, après la clôture de l'exercice, le versement d'une prime de départ à la retraite. Il a donc été décidé de provisionner une somme de 62.500 euros bruts au 31 décembre 2013.
 - Avantages : prime assurance retraite : néant
 - A titre de transparence, il est précisé qu'une convention de prestations a été signée avec la société à responsabilité limitée FINANCIERE LOUISA, dont monsieur OHNONA est le dirigeant. A ce titre, il a été porté en charge 60 500 € sur l'exercice 2013. Ce contrat de prestation prendra fin en juin 2014.
 - Monsieur Jacques SEBAG :
 - Rémunération par la société :
 - Fixe annuel : 134.244 € bruts pour 2013
 - Proportionnelle : 1 % du chiffre d'affaires 2013 : abandon définitif, étant précisé que le pourcentage du chiffre d'affaires 2012, soit 65 827€, a été versé le 30 juin 2013
 - Royalties : 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV : pour 2013, abandon exceptionnel de la perception des royalties ; il est précisé qu'une partie du

pourcentage sur le chiffre d'affaires 2012 des produits RSV, soit 18.591,68 €, a été versée le 30 juin 2013 et que le solde soit 25.862,32 € sera versé en 2014.

- Prime de départ à la retraite : Compte tenu de l'augmentation du chiffre d'affaires 2013, des 30 ans de services et de l'abandon de la rémunération proportionnelle au chiffre d'affaires 2013, le conseil a décidé, après la clôture de l'exercice, le versement d'une prime de départ à la retraite. Il a donc été décidé de provisionner une somme de 62.500 euros bruts au 31 décembre 2013.
- Avantages : prime assurance retraite : néant
- A titre de transparence, il est précisé qu'une convention de prestations a été signée avec la société à responsabilité limitée FINANCIERE YORK, dont monsieur SEBAG est le dirigeant. A ce titre, il a été porté en charge 60 500 € sur l'exercice 2013. Ce contrat de prestations prendra fin en juin 2014.
- Madame Christiane OHNONA :
 - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : 44.064 € bruts pour 2013
 - Avantages : néant
- Madame Annie SEBAG :
 - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : 44.064 € bruts pour 2013
 - Avantages : Néant
 - Une nouvelle convention de prestations a été conclue en novembre 2013 avec la société DIGITAL CLOUD Consulting, dont la dirigeante est Madame SEBAG. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 47.500 €
- Mademoiselle Sarah PEYRELEVADE :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
- Madame Aurélie PITTON :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
- Madame Brigitte RUTKOWSKI :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
- Monsieur Morgan OHNONA :
 - Rémunération par la société : 143.621,44 € au titre de son contrat de travail en qualité de directeur commercial
 - Avantages : Néant
- Monsieur David James SEBAG :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant

- b) Les engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci : En 2009, souscription à un contrat de retraite supplémentaire collectif permettant de se constituer, au moyen de cotisation, une retraite viagère payable à la mise en service de la retraite. Les taux de cotisation pour la catégorie de personnel affiliée (cadres dirigeants) sont : Tranche A du salaire : 20 %, Tranche B du salaire : 20 %, Tranche C du salaire : 20 %, Tranche D du salaire : 0 %. De plus souscription à un contrat de retraite sur-complémentaire mais aucune cotisation n'a été versée.